

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 17 JUIN 2019 À 20h15

PROCES-VERBAL No 363

Présents	Mmes Nadine BÉNÉ, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET et Alix RIVOIRE, MM. Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ, président.
Excusés	Mme Laure BOVY et M. José GUERREIRO
Démissionnaire	Mme Murielle RAMU
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, maire, Mme Anne ZOLLER, adjointe, M. Stéphane CARRARA, adjoint, M. Roger WYSS, secrétaire, et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 14 mai 2019
- 2) Prestation de serment de Mme Nadine Béné
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Approbation du rapport de la commission « Petite enfance – scolaire » du 1^{er} mai 2019
- 6) Approbation du rapport de la commission « Bâtiment » du 14 mai 2019
- 7) Projet de délibération :
 - a) Annulation délibération D2018-10 et nouvelle pour la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Dardagny ainsi que neuf autres communes
- 8) Prochaine législature
- 9) Point de situation sur les dossiers en cours
- 10) Propositions individuelles

La séance est ouverte à 20h15

M. Vuissoz reprend, avec une grande émotion, la place de président du Conseil municipal. Il remercie les conseillers municipaux de la confiance qu'ils lui font. Il espère être à la hauteur de la tâche comme l'a été Mme Hutin. Il en profite pour la remercier pour son excellent travail durant cette année mouvementée en événements politiques. **M. Vuissoz** espère passer cette année de président dans un collège de bonne humeur et constructif pour la fin de la législature.

Le président constate que les commissaires n'ont pas de remarques sur l'ordre du jour. Il signale également qu'il faut excuser Mme Bovy.

1. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2019

Mme Rivoire trouve que la phrase sur les panneaux d'interdiction installés à la plage de La Plaine, au 3^e paragraphe de la page 2343, n'est pas très claire. Il faudrait préciser que ce sont « les panneaux relatifs aux interdictions sur le site de la plage de La Plaine ».

Mme Hutin estime qu'il faut parler d'un terrain agricole « loué » plutôt que « géré » au 1^{er} paragraphe de la page 2350.

Mme Zoller note qu'il est écrit, en page 2352, que « Mme Zoller fait remarquer que les réévaluations de terrains et de bâtiments augmentent la fortune de la commune, mais pas ses

liquidités. ». Elle précise que c'était en réponse à M. Duchêne qui évoquait que le boni était lié à la réévaluation des bâtiments. Sans cela, l'intervention de Mme Zoller a l'air de sortir de nulle part.

Mme Hutin relève qu'il est indiqué, en page 2353, que « si quelqu'un devait se désister deux jours avant le voyage ». En fait, il fallait comprendre que c'est « quelques jours avant » et non « deux jours avant ».

Le procès-verbal du 14 mai 2019 est approuvé à l'unanimité

2. Prestation de serment de Mme Nadine Béné

Le président lit le serment : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Nadine Béné répond qu'elle le jure, sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe les conseillers municipaux que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu aux dates suivantes :

- mardi 10 septembre 2019 à 20h15
- mardi 29 octobre 2019 à 20h15
- mercredi 13 novembre 2019 à 18h30
- mercredi 11 décembre 2019 à 18h30
- mardi 4 février 2020 à 20h15
- mardi 17 mars 2020 à 20h15
- mardi 21 avril 2020 à 20h15
- mercredi 13 mai 2020 à 18h30

Le président signale que, en l'état, il n'y a pas de séance prévue en janvier 2020.

4. Communications et propositions de la Mairie

M. Duchêne souhaite la bienvenue à Nadine Béné et la félicite pour son élection. Il remercie également les organisateurs du voyage à Bilbao et les organisateurs de la sortie des aînés.

M. Duchêne aimerait aussi remercier les deux collaborateurs de la voirie pour le travail effectué pour les jardins participatifs.

M. Duchêne rappelle qu'une séance aura lieu mercredi à Satigny avec Monsieur Dal Busco qui viendra parler de l'Aéroport. Une autre séance aura lieu le jeudi 20 juin 2019 à la salle polyvalente de Dardagny à 19h00 avec une présentation de la police de proximité sur les arnaques, les cambriolages, etc.

Mme Zoller remercie également les organisateurs du voyage à Bilbao.

- Pour les promotions du samedi 29 juin 2019, le rendez-vous est fixé à 15h30 à la Mairie de Russin pour le verre de l'amitié. L'accueil du cortège a ensuite lieu vers 16h00-16h15. À la fin de la cérémonie, il est également possible d'aller aider la Jeunesse à ranger sous la tente. Enfin, les conseillers municipaux ont rendez-vous le dimanche à 10h00 pour le rangement.

- Le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse est en train de mettre en place une application anti-gaspillage pour les repas du restaurant scolaire. Cela permettra de communiquer le nombre de repas qui restent en fin de service aux utilisateurs de l'application. Ils pourront alors venir les chercher à un horaire défini.

Mme Dugerdil salue l'initiative. Elle se demande s'il serait possible de prévoir des personnes référentes pour celles et ceux qui n'ont pas de smartphone.

Mme Zoller relève que cela implique de recréer des liens de voisinage. Il faudrait créer un réseau en essayant de voir quelles sont les personnes qui connaissent par exemple une voisine qui n'oserait pas venir demander un repas, mais à qui cela ferait plaisir d'en recevoir un. Il faudrait réfléchir à la démarche à adopter et voir avec la commission « sociale - culture - événements » ce qui peut être mis en place.

Mme Jaquier note que cela peut s'inscrire dans le plan canicule.

Mme Zoller estime qu'il faudrait créer un réseau de personnes référentes pour différents cas de figure.

- **M. Carrara** peut annoncer, suite aux tests effectués, qu'il n'y a pas d'amiante à l'intérieur du pavillon de la Plaine. Par contre, les responsables de l'analyse n'ont pas pu aller en haut à cause l'étanchéité bitumineuse. Ils viendront donc faire un dernier contrôle au moment du démontage.

M. Carrara adresse également ses remerciements pour la sortie des aînés, dont les échos sont très positifs, et pour la sortie à Bilbao.

- **Mme Zoller** signale que l'ACG a décidé de l'extinction de l'éclairage public la nuit du 26 au 27 septembre 2019 dans le cadre de l'opération « la nuit est belle ». Les communes qui ne souhaitent pas y participer doivent se manifester, sinon elles y participeront par défaut. **Mme Zoller** trouve que c'est une très belle initiative. Cela permettra peut-être de travailler sur d'autres pans des économies d'énergie à l'avenir et sur la sauvegarde de la biodiversité par l'éventuelle extinction de l'éclairage public sur les chemins communaux.

Mme Hutin estime qu'il faudra faire une communication à ce sujet à l'attention des habitants.

M. Duchêne répond qu'il est prévu de distribuer un tous-ménages

Mme Rivoire comprend qu'il n'est pas prévu de demi-mesure dans cette démarche.

Mme Zoller confirme que, ce jour-là, cela sera tout ou rien. Ensuite, des travaux seront réalisés pour voir quelle suite doit être donnée à cette démarche, par exemple si cela doit être tout ou rien, si cela doit être quelques heures durant la nuit, etc. Pour le moment, c'est une démarche consistant à tout éteindre. Selon **Mme Zoller**, l'objectif est de travailler sur ce thème en fonction des sensibilités et de la biodiversité. Effectivement, des citoyens auront peut-être peur à cause des rues plongées dans le noir. D'autres vont peut-être trouver que c'est excellente initiative. Les projets à venir devront donc s'intégrer en fonction des sensibilités des uns et des autres.

5. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance - scolaire » du 1^{er} mai 2019

Mme Zoller signale que les conseillers municipaux ont reçu, avec le rapport de la commission « petite enfance - scolaire - jeunesse - sport », une proposition de règlement sur l'octroi de subventions. Celle-ci est apparemment arrivée un peu vite au Conseil municipal étant donné qu'il s'agit encore d'une première ébauche, mais les conseillers municipaux ont peut-être déjà des remarques à ce stade. Le règlement va donc repartir en commission « petite enfance -

scolaire - jeunesse - sport », mais il devrait peut-être aussi partir en commission « sociale - culture - événements » puisque cela concernera aussi les subventions sociales et culturelles.

Mme Dugerdil note que le club de judo semble dire qu'il n'a pas reçu le courrier, mentionné dans le rapport de commission, lui demandant notamment la liste de ses membres.

M. Wyss répond que ce courrier est parti ces derniers jours avec un délai de réponse jusqu'au 5 juillet 2019.

Mme Rivoire revient sur le 3^e paragraphe par rapport au tableau qui représente le coût des bâtiments. Elle note la suggestion de Mme Zoller disant que, selon les conseils d'autres communes, il est plus compliqué d'inclure le coût des infrastructures dans le calcul des subventions. **Mme Rivoire** relève également qu'il n'y a pas forcément, aujourd'hui, une façon de faire uniforme par rapport à l'attribution des locaux par société. Elle demande si cet élément va quand même être listé.

Mme Zoller indique que le tableau est fait. Il comprend toutes les sociétés, qu'elles soient sportives, culturelles ou associatives, ainsi que le nombre de membres, le montant des cotisations, le nombre de membres juniors, les infrastructures utilisées et les périodes d'utilisation. Ce qu'il faut maintenant, c'est une mise à jour de ces données, non pas en termes de coût d'entretien des infrastructures, mais en termes de membres, notamment juniors, et de cotisations.

Mme Zoller a effectivement consulté des collègues des autres communes qui lui ont dit que le fait d'introduire la notion d'infrastructure va fortement compliquer les choses. De plus, les différents sports n'ont tout simplement pas les mêmes besoins. Bien évidemment, le stade du FC Donzelle coûte cher à l'entretien, mais le club est bien obligé de jouer sur un stade. Si on commence à leur dire que le stade coûte Fr. 50'000.- par année et qu'ils ont Fr. 50'000.- de moins sur leur subvention, ce n'est juste pas possible. Tous les collègues qu'elle a consultés ont ainsi conseillé à Mme Zoller de ne pas tenir compte, dans le calcul des subventions, de la gestion et de l'entretien des infrastructures.

Mme Rivoire demande si des locations sont faites aujourd'hui à ces sociétés ou si elles ont toutes des mises à dispositions des locaux.

Mme Zoller répond que toutes les sociétés ont des mises à disposition, sauf celles qui facturent leurs cours comme la Zumba, le Pilate et le tennis (ce dernier dans une moindre mesure parce que les courts ne sont pas facturés, mais le club paye Fr. 50.- par mois pour les entraînements en salle). Cet aspect va entrer en matière dans la gestion des subventions, mais la commission devra trancher sur ce qui doit être fait et dans quel sens. **Mme Zoller** précise que, parmi les informations demandées aux sociétés, c'est notamment si des salaires sont versés ou s'il y a des défraiements.

Mme Hutin fait remarquer que la Zumba et le Pilate ne sont pas des sociétés. Il faut donc aussi différencier leurs statuts.

Mme Zoller confirme que c'est différencié dans le tableau.

M. Carrara note que la maison du Mandement et l'APE sont également des associations. La commune donne aussi quelque chose aux Contes à rebours. Dès lors, **M. Carrara** se demande s'il ne faut pas aller jusqu'au bout et adresser ces demandes à tout le monde.

Mme Zoller indique qu'il s'agit, pour l'heure, de la partie culturelle et sportive des subventions. Il est toutefois vrai que cette question va devoir aussi être traitée en commission « sociale - culture - événements ». Tous les collèges magistrats que Mme Zoller a consultés ont dit qu'ils ont défini des subventions pour les sociétés et associations qui s'occupent de juniors et de

seniors. Ensuite, pour une association comme les Contes à rebours ou pour les dames rurales, il faut évaluer quel est l'impact sur la population. C'est donc un gros travail qui reste à faire.

Le rapport de la commission « Petite enfance - scolaire » du 1^{er} mai 2019 est approuvé par 10 voix et une abstention

6. Approbation du rapport de la commission « Bâtiments » du 14 mai 2019

M. Todesco a eu quelques réflexions suite à la lecture du rapport. Il comprend qu'un délai est demandé pour avoir plus d'arguments et des devis pour le terrain synthétique. Toutefois, si celui-ci n'est pas autorisé, cela voudrait dire que le FC Donzelle ne va plus jouer au stade. Il faudra alors voir avec d'autres communes pour financer un stade dans une commune où il y aurait du terrain. Sauf erreur, il n'y a en effet plus de terrains à disposition pour faire un stade ailleurs à Dardagny. **M. Todesco** ne voit pas bien ce qu'il va se passer pour le FC Donzelle si le terrain synthétique est refusé.

M. Vasey explique que l'idée est d'avoir plus de temps pour figer les prix et pour faire des investigations auprès du département pour que le dossier soit mené de la même façon que celui pour les vestiaires et la buvette. Il y a en effet des pré-consultations qui sont très importantes et qui ont fait que le dossier du stade a eu son autorisation en 6 mois, ce qui est très peu dans un site complexe comme celui-là. L'idée est que, si le rapport est accepté ce soir, **M. Carrara** donnera le mandat aux architectes d'aller faire ces démarches relatives au terrain synthétique. Le but est d'arriver à la prochaine séance de commission « aménagement, bâtiments et emplacements » en ayant déjà un peu pris la température. Tout le monde est assez optimiste, mais tant que le dossier n'est pas déposé et traité, on ne peut jamais affirmer quel sera le résultat. Toutefois, les voyants sont plutôt au vert aujourd'hui. Sachant que l'État est entré en matière pour la rénovation des vestiaires, il serait assez incongru de dire qu'il ne sera pas favorable à la solution d'un terrain qui améliore les conditions existantes. Tel qu'il est aujourd'hui, le terrain est totalement imperméable lorsqu'il pleut, or les nouveaux terrains synthétiques sont perméables. On ne ferait donc qu'améliorer la situation.

M. Vasey indique qu'ils ont compris avec le FC Donzelle qu'il suffit de faire un terrain synthétique sur la surface de l'actuel terrain rouge. Par rapport au temps nécessaire pour avoir ces premières informations, il faut savoir que la réalisation d'un terrain synthétique est beaucoup plus courte que celle nécessaire pour la buvette et les vestiaires du stade. Cela veut dire qu'on avancera avec la construction du stade et que, parallèlement, on fera les démarches nécessaires pour le terrain. Avec 6 à 8 mois pour être traitée, la réalisation du terrain pourrait donc se terminer en même temps que les vestiaires. **M. Vasey** estime que c'est un temps qui ne met pas tellement en retard l'ensemble de l'opération, mais qui permet de bien la ficeler et de faire peut-être qu'une seule délibération pour l'exécution.

Mme Rivoire demande si cela signifie qu'il faut atteindre d'avoir une autorisation pour le terrain synthétique avant de commencer les travaux.

M. Vasey répond négativement. Il s'agit d'avoir une première prise de température. En effet, si on attend d'avoir l'autorisation pour le terrain synthétique, cela reporte le début des travaux beaucoup plus tard. En étant optimiste, l'autorisation pour le terrain arrivera à la fin du printemps. Les architectes disent qu'ils peuvent déposer le dossier probablement au mois de septembre ou octobre. Celui-ci est ensuite traité durant 6 à 8 mois, c'est-à-dire jusqu'au printemps. Dès lors, **M. Vasey** pense que, au moment où le chantier des vestiaires et de la buvette commencera, la commune n'aura pas encore l'autorisation pour le terrain synthétique, mais il y aura déjà eu des pré-consultations et les premiers préavis des services importants que sont la DGNA et l'office du patrimoine et des sites.

M. Pottu demande s'il y a déjà eu une décision par rapport au choix d'un terrain de taille D7 ou D9. Par ailleurs, il fait remarquer que, si le grand terrain est imperméable, c'est une

question d'entretien. D'ailleurs, cela ne date pas d'aujourd'hui. Cela a toujours été la même chose. Il faut faire des opérations de perforation plus souvent et le terrain reviendra ensuite nickel.

M. Vasey précise que la discussion ne porte pas sur le grand terrain, mais sur le terrain rouge. Quant au choix d'un D7 ou d'un D9, ce n'est pas encore figé. Il semble y avoir une unanimité pour faire un terrain qui soit un peu plus grand qu'un D7. Un D7 entre bien dans le terrain rouge actuel, mais les responsables du FC Donzelle disent clairement que, si on fait un terrain synthétique sur l'entier du terrain rouge, qui n'est pas tout à fait un D9, cela les soulagera déjà énormément. Un D9 impliquerait que certains mâts soient déplacés, ce qui est très coûteux. En d'autres termes, ce n'est pas encore complètement acquis parce qu'il faut encore avoir l'avis officiel du FC Donzelle. Tout cela sera discuté lors d'une séance de commission dédiée au stade qui aura lieu le 30 août 2019, ce qui permettra le cas échéant de tout valider au Conseil municipal du 10 septembre 2019.

Mme Rivoire comprend qu'il y aurait la possibilité de faire un D7 un peu plus étendu sans avoir les contraintes du D9.

M. Vasey confirme la remarque de Mme Rivoire. Cela permettrait d'avoir plus de liberté pour les entraînements.

Mme Hutin note qu'on ne parle manifestement plus de D7 ou de D9. Il semblerait que cela n'existe même plus au niveau du championnat. L'idée est donc de mettre toute la surface rouge en terrain synthétique. Cela donne plus de liberté et d'espace au FC Donzelle plutôt que se figer à un D7.

M. Todesco comprend que, si le rapport est accepté aujourd'hui, un mandat sera donné pour aller prospecter auprès du département. La réponse sera ensuite donnée au mois d'août et une décision pourra être prise par le Conseil municipal à sa séance de septembre prochain. Ensuite, il faudra encore voir quand les entreprises pourront commencer les travaux. **M. Todesco** demande si c'est la deadline prévue.

M. Vasey indique que, par rapport aux entreprises, la question du maintien du prix a été soulevée. Les architectes vont aussi aller travailler auprès d'entreprises – on ne peut pas leur adjuger des travaux tant qu'un crédit n'est pas voté – pour leur présenter un nouveau timing et faire en sorte qu'elles soient dans les starting-blocks.

Mme Rivoire note que des montants sont articulés pour le prix du terrain synthétique. Elle comprend qu'il y aura un appel d'offres.

M. Vasey estime qu'il y aura sûrement des appels d'offres quand une décision aura été prise sur ce qui doit être fait. Le cahier des charges sera alors figé. Il n'y a pas un nombre énorme d'entreprises qui peuvent faire ce genre de travaux, mais il y aura bien entendu des appels d'offres. Pour la dernière séance de commission, les architectes avaient déjà amené des chiffres et ce sont des prix qui tiennent la route selon eux.

Le rapport de la commission « Bâtiments » du 14 mai 2019 est approuvé par 10 voix et 1 abstention

7. Projets de délibérations :

a) Annulation délibération D2018-10 et nouvelle demande pour la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Dardagny ainsi que neuf autres communes

Mme Zoller rappelle qu'une première délibération avait été acceptée par plusieurs Conseils municipaux dont celui de Dardagny, mais qu'elle avait été refusée par les communes de Russin et de Pregny-Chambésy. Par conséquent, l'ouvrage a été remis sur le métier et les dix communes restantes ont accepté la nouvelle répartition des coûts avec la participation des privés. Aujourd'hui, le budget de fonctionnement de la piscine de Pré-Bois, qui ne commencera qu'en 2023 si tout est accepté, sera de Fr. 9'965.- par année pour la commune de Dardagny. En fonction de l'activité de la piscine, ce montant pourra varier entre Fr. 7'300.- et Fr. 12'200.- par année. **Mme Zoller** précise que la délibération sur laquelle le Conseil municipal va se prononcer maintenant remplace la précédente.

Mme Rivoire demande si les communes participantes auront des prix d'entrée préférentiels.

Mme Zoller répond que cela n'a pas encore été décidé. Il faut d'abord créer la fondation dans laquelle chaque commune aura une voix et où ce type de sujet sera discuté. Aujourd'hui, la Ville de Genève ne pratique pas de prix préférentiels pour ses habitants, mais ils évoquent la possibilité de le faire. En ce qui concerne la piscine de Pré-Bois, ils se battront pour que les communes aient des tarifs préférentiels.

Délibération

Délibération relative à l'annulation de la délibération n° 2018-10 du 14 novembre 2018 et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Dardagny ainsi que neuf autres communes

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut "tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie",

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu l'approbation par le Conseil municipal de la Commune de Dardagny de la délibération votée le 18 novembre 2018 relative à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, nécessitant l'acceptation d'une même délibération par les 12 communes fondatrices avec lesquels le projet a été élaboré ;

Vu le refus des communes de Pregny-Chambésy et de Russin du projet de délibération relatif à la création de cette Fondation nécessaire à la réalisation et de financement de la Piscine de Pré-Bois ;

Vu les nouvelles discussions conduites entre les 10 communes ayant accepté ce projet et les promoteurs pour trouver des solutions pour permettre à la Fondation de Pré-Bois d'être créée et au projet de piscine de voir le jour ;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie un peu plus importante des coûts d'exploitation annuel de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 835'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le soutien conséquent octroyé par la Fondation meyrinoise du Casino qui a été confirmé ;

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surface de 25m, et d'une patageoire de 100m² ;

Vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite ayant accepté le projet en 2018, et qui se sont dites prêtes à revoir leur part de financement, en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation et la nouvelle répartition des charges entre les 10 communes fondatrices ;

Vu le nouveau tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

DECIDE

Par 10 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'annuler la délibération No 2018-10 votée par le Conseil municipal de la Commune de Dardagny le 14 novembre 2018 ;
2. de créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le

compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.

3. d'adopter ses statuts, version au 13 mai 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
4. d'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, version du 13 mai 2019, soit notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation ;
5. de demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil ;
6. de fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).
7. d'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.
8. d'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement solidaire de la commune de Dardagny à hauteur de sa quote-part de CHF 141'551.- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, selon le tableau de répartition, version au 13 mai 2019 ;
9. de demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif ;
10. d'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la commune de Dardagny ;
11. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny, Vernier, Versoix.

8. Prochaine législature

Le président propose de faire un tour de table pour savoir qui va se présenter à la prochaine législature.

Mme Leuppi-Collet n'est pas sûre de se présenter. Elle estime qu'il faut laisser la place aux jeunes.

Mme Rivoire ne se représentera a priori pas, mais elle laisse une ouverture.

M. Pedrosa n'a pas encore pris de décision.

M. Vasey ne se représentera pas.

M. Pottu ne se représentera pas.

Mme Zoller estime qu'elle a un bon bilan au vu de ses 2 législatures en tant que présidente de la commission « communication », avec un beau journal et un nouveau site internet, et de

sa responsabilité en tant qu'adjointe, notamment au groupement intercommunal et à la crèche. En plus, en tant qu'indépendante, elle dispose de beaucoup de disponibilités. Elle se présentera donc à la succession de M. Duchêne.

M. Duchêne ne se représentera pas.

M. Carrara est encore plus motivé avec tout ce qui s'est passé ces derniers temps et il va se présenter à la succession de M. Duchêne.

Mme Hutin va prendre l'été pour réfléchir.

Mme Dugerdil laisse sa réponse en suspens pour l'instant.

Mme Jaquier se réserve jusqu'au mois de septembre pour décider.

Mme Béné ne participe qu'à sa première séance du Conseil municipal ce soir. Elle se laisse donc le temps d'y réfléchir.

M. Jolissaint ne se représentera pas.

M. Todesco se laisse le temps de la réflexion.

M. Vuissoz va continuer.

Mme Hutin trouve qu'il est un peu compliqué de travailler dans des conditions pas très empreintes de confiance. Il faut avoir la motivation nécessaire et Mme Hutin a besoin de faire le point sur la direction qui est prise et la manière d'y arriver.

M. Duchêne signale que les listes doivent être déposées d'ici au 6 janvier 2020, mais il conseille de le faire jusqu'au 20 décembre 2019.

Mme Jaquier aimerait savoir s'il sera possible de faire un tour de table et d'être fixé sur les objectifs des candidats à l'exécutif. Cela serait bien pour la population.

M. Duchêne indique que cela fait partie d'un débat de fin de législature qui aura lieu au mois de décembre ou janvier prochain.

Mme Zoller estime que c'est une bonne idée d'avoir un débat public. Il devrait avoir lieu après le dépôt des listes et avant votations.

M. Carrara constate que le souci n'est pas tant de trouver un maire, mais plutôt 15 conseillers municipaux.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Dugerdil** a téléphoné ce matin à la mairie parce que la situation est un peu en suspens pour la manifestation qui pourrait avoir lieu à la fin du mois de juillet à l'étang. **Mme Bovy** lui a envoyé un message disant qu'elle a eu un contact avec M. Alexandre Wisard du département de l'eau. Elle demande si la Mairie a des informations à ce sujet.

Mme Zoller a reçu un e-mail de Mme Bovy lui demandant de poser la question à M. Wisard. Celui-ci a rappelé Mme Zoller juste avant la séance d'aujourd'hui. Il est complètement débordé, mais il a donné son accord verbal. La Mairie va recevoir un courrier où il donne son accord concernant le film et le four à pizza.

Mme Dugerdil comprend qu'elle peut convoquer les prestataires et la commission pour aller de l'avant concernant cette manifestation prévue le 27 juillet 2019.

Mme Zoller a eu une confirmation par téléphone tout à l'heure et la commune doit encore recevoir une réponse formelle par écrit.

- **Mme Dugerdil** indique que la commission manifestation se réunira le lundi 24 juin 2019 à 18h00.
- **M. Vasey** fait savoir qu'il y aura une séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » le 26 juin 2019 à 19h00. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, plusieurs conseillers municipaux voulaient que la commission fasse le point sur les jardins participatifs et sur le l'éclairage du château. Quant à la séance du mois d'août, elle sera consacrée au stade.
- **M. Vasey** note que Mme Hutin voulait également savoir s'il serait possible d'apporter un camion de copeaux pour les chemins des jardins participatifs.

Mme Hutin signale que le groupe de travail composé de Mme Ramu, Mme Bovy et elle-même a demandé à M. Vuissoz de venir. Il y avait effectivement l'idée de mettre des copeaux sur les chemins entre les jardins. **Mme Hutin** va voir quelle surface cela représente.

- **Mme Hutin** a noté qu'il y avait une réunion communale le 4 octobre 2019. Elle aimerait savoir si c'est correct.

Mme Zoller indique qu'il y a la soirée avec les nouveaux habitants le 10 octobre 2019.

- **Mme Jaquier** annonce que la commission des finances se réunira le 8 octobre 2019 à 20h00.
- **M. Vasey** demande si Mme Béné remplace Mme Pythoud dans toutes les commissions auxquelles elle participait.

M. Duchêne confirme la remarque de M. Vasey.

Mme Rivoire demande comment cela va se passer pour le remplacement de Mme Ramu.

M. Duchêne explique que, vu qu'il n'y a plus de vient-ensuite, les personnes qui ont signé en 2015 la liste sur laquelle figurait Mme Ramu devront se réunir pour élire quelqu'un. Cette personne pourra ensuite vraisemblablement entrer en fonction en octobre ou novembre prochain.

- **M. Todesco** demande où en est la barrière à la route de Chalamont.

M. Carrara répond que l'exécutif est en train de faire une APA. Dès qu'ils auront reçu la barrière, elle sera installée.

- **M. Vasey** a vu qu'il y avait beaucoup de déchets encombrants et que tout a été pris sans aucun tri par des camions. Il s'est demandé si un tri est effectué ensuite et si les cantonniers ne s'occupaient pas aussi d'une partie de l'enlèvement de ces déchets.

M. Duchêne présume qu'ils trient ensuite. Avant il y avait deux camions, l'un pour l'électronique et l'autre pour les déchets ménagers. Maintenant, ils ramassent apparemment tout ensemble.

M. Vasey précise qu'ils ont visiblement laissé l'électronique de côté.

M. Wyss explique qu'ils laissent tout ce qui est électronique ou du matériel comprenant de l'essence. C'est ce que les cantonniers viennent ensuite ramasser.

10. Propositions individuelles

- **Mme Jaquier** s'est présentée avec sa famille au local de vote, lors des votations du 19 mai. Elle n'avait pas sa carte d'identité, mais on a remis son assermentation en cause. Elle conçoit que le président, qui présidait pour la première fois le local de vote, était très tendu de même que le vice-président. **M. Todesco** a ainsi exigé que Mme Jaquier présente sa carte d'identité pour pouvoir voter. Elle trouve cela déplorable, ce qui l'a conduit à déchirer son enveloppe et sa carte de vote.

M. Todesco fait remarquer qu'il est écrit sur le matériel de vote qu'il faut venir avec sa carte de vote et une pièce d'identité. De plus, avec toute la problématique au niveau des fraudes, **M. Todesco** ne se voyait pas subir un contrôle pour voir si tout le monde a bien une pièce d'identité. Il faut également savoir que, ce jour-là, 4 personnes sont allées rechercher leur carte d'identité pour pouvoir voter. Il n'y avait rien de personnel. Il s'agit juste d'appliquer le règlement.

M. Wyss était sur place. Il peut dire qu'un habitant de Dardagny est venu en demandant s'il pouvait quand même voter, même s'il n'avait pas sa carte d'identité, et il a fallu lui répondre que ce n'était pas possible. Ensuite, une fois qu'on dit non à quelqu'un, on ne peut pas accepter pour certains et refuser pour d'autres, d'autant plus que le jury n'est pas sensé connaître tout le monde.

Mme Hutin constate que Mme Jaquier fait partie du Conseil municipal et qu'elle est assermentée comme tous les autres conseillers municipaux. Elle trouve qu'il y a quand même eu un manque de doigté.

M. Duchêne note que la loi est la même pour tout le monde. Pour la votation du 7 avril, la carte d'identité a été demandée à tous les votants.

Mme Dugerdil relève que certains disent que leur assermentation en tant que conseiller municipal leur assure la reconnaissance de leur identité. Elle aimerait savoir si c'est vrai ou non. Il faudrait voir si Mme Bovy peut apporter une réponse à cette question.

La séance est levée à 21h39.

Le président

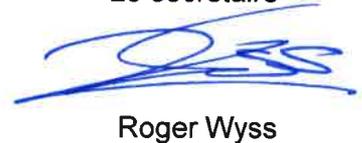
 Pierre Vuissoz

Une conseillère municipale

Marianne Leuppi-Collet



Le secrétaire


 Roger Wyss